



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 103352

## Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'aide aux victimes sur la reconnaissance du métier de professionnel en charge de l'aide aux victimes. La victimologie est une des branches de la criminologie en charge des victimes d'attentats et d'accidents, mais elle ne fait pas l'objet d'une reconnaissance universitaire pleine et entière en France, puisque cette spécialité n'est sanctionnée que par des « diplômes d'université ». Il voudrait savoir quelle est la position du Gouvernement à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103352

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Aide aux victimes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mars 2017](#), page 2155

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)